

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 fixant pour l'année 2024 la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

CONSTITUTIONS

EGA05628

Par acte sous seing privé du 22/03/2024 à REMIRE MONTJOLY (97354), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : ANCO BRASSERIE
SIEGE SOCIAL : 26, lot les Balisiers à REMIRE MONTJOLY (97354)

OBJET PRINCIPAL : Toutes activités liées à la restauration sous toutes ses formes et notamment l'acquisition de tous fonds de commerce à activité de restaurant, snack, traiteur, vente à emporter, dégustation sur place, achat revente de produits alimentaires et artisanaux ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à ces activités,

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €
PRESIDENT : Monsieur Antoine COUPET, demeurant 26, lot les Balisiers à REMIRE MONTJOLY (97354)

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par les présents statuts.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

EGA05630

Par acte SSP du 22/03/2024 à REMIRE MONTJOLY (97354), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION: TRANSPORT LOCATION NEW GENERATION
SIGLE : TLNG.

SIEGE SOCIAL : 141, rue des Orpailleurs – Cité Coulée d'Or à CAYENNE (97300)

OBJET PRINCIPAL: Toutes activités de transport public terrestre et/ou routier de marchandises. Toutes activités de location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises ou à la réalisation de chantier et travaux publics s'y rattachant. Toutes activités de terrassement sans construction d'ouvrage, et autres travaux publics.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1000€

PRESIDENT : La société SOCIETE D'INVESTISSEMENT RESEAU ETUDE CONSTRUCTION ET TRANSPORT (SI-RECT), dont le siège social est situé 28, rue Léon Gontran Damas à SAINT LAURENT DU MARONI (97320).

DIRECTRICE GENERALE : Mme Christelle, Noëlle DEVENTER-LOUISAN, domiciliée 141, rue des Orpailleurs – Cité Coulée d'Or à CAYENNE (97300).

IMMATRICULATION : au RCS de CAYENNE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans

les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

DISSOLUTION

EGA05629

EZ SPACE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Carrefour du Larivot
97351 MATOURY
523615 748 RCS CAYENNE

Par décisions du 22/03/2024, la société MACHDEAL MATERIELS ET EQUIPEMENTS au capital de 400000€ dont le siège est sis Carrefour du Larivot à MATOURY (97351) et immatriculée au RCS de Cayenne sous le numéro 384 621 330, a décidé, en sa qualité d'associé unique de la société EZ SPACE, la dissolution anticipée sans liquidation de ladite société par la transmission universelle de son patrimoine social à la société MACHDEAL MATERIELS ET EQUIPEMENTS, conformément aux termes de l'article 1844-5 al. 3 du code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Cayenne.

VENTES

EGA05619

Maitre Isabelle DENIS
Avocat
86 avenue du Général de Gaulle à
CAYENNE (97300)
Tél. 05.94.29.03.93

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION jumelée élevée d'un simple rez-de-chaussée, d'une surface privative 68,54 m², avec terrasse d'une surface de 29,90 m², abri voiture d'une surface de 42 m², et terrain autour, sise à MACOURIA (97355), 17 avenue Bois d'Opale, cadastrée section AL n° 954 pour 4 a 12 ca, formant le lot n° 60 A du groupe d'habitation dénommé « LE BOIS D'OPALE II »,
MISE A PRIX : 130.000,00 €
VISITE LE MARDI 16 AVRIL 2024 DE 10 H A 11 H

ADJUDICATION LE LUNDI 13 MAI 2024 à 10 heures 30 du matin à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CAYENNE, 1-3 rue Louis Blanc - 97300 CAYENNE.

Les enchères sont recevables uniquement :
* si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de CAYENNE,
* si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000,00 euros, établi à l'ordre de Monsieur le Président de la CARPA GUYANE.

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de CAYENNE,

Juge de l'Exécution, 1-3 rue Louis Blanc - 97300 CAYENNE.

Pour tous renseignements s'adresser à :
* Me Isabelle DENIS avocat (05.94.29.03.93), 86 avenue du Général de Gaulle - 97300 CAYENNE,

* Mes ROUSSEL CABAYE et GIRAUD avocats (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 15 h, ou consulter le site internet du cabinet : www.rousseau-cabaye.fr et sur le site <https://avoventes.fr>

DIVERS

EGA05622

la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.CA.F.", 26 Avenue de Suffren, PARIS 15^{ème}, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à :

S.A.S.U. KM IMMO
K&M IMMO
3535 route de Montabo
97300 CAYENNE
SIREN: 818566044
pour les opérations de :
GESTION IMMOBILIERE
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO / SP.31.944

MARCHÉ PUBLIC

EGA05634

Ville de Matoury

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 1 février 2024 et son arrêté modificatif du 7 février 2024, a été prescrite une enquête publique portant sur une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Matoury pour le projet commercial TERCA, pendant 32 jours consécutifs, soit du jeudi 22 février 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus, sur le territoire de la ville de Matoury.

Sur décision motivée du commissaire enquêteur en date du 15 mars 2024, la durée de cette enquête est prorogée de 15 jours, soit jusqu'au lundi 8 avril 2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé à l'Hôtel de Ville de Matoury, pour être communiqué aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par courriel à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@ville-matoury.fr. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Adresse : Mairie de Matoury – A l'attention de Monsieur Meryll MARTIN – 1 place Victor CEIDE – 97351 MATOURY

Des permanences supplémentaires, au cours desquelles le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, ont été fixées aux lieux, jours et heures ci-après :

Le jeudi 28 mars 2024 de 14h à 17h au Centre commercial Carrefour Matoury

Le jeudi 4 avril de 14h à 16h à l'Hôtel de Ville de Matoury

Le samedi 6 avril 2024 de 10h à 13h au Centre commercial Carrefour

Matoury

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée au Préfet de Guyane
- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture
A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal, délibérera pour approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de Matoury.

Le 19 mars 2024

Le Maire de Matoury

Serge SMOCK

Une annonce légale

à publier

en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Votre attestation

immédiatement

dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr